



Numéro 10 – le 7 juillet 2017

## T+2: Quoi de neuf

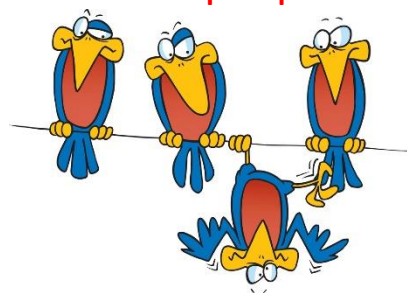
### Le compte à rebours se poursuit!

Le 29 mai 2017, l'ACMC a publié [un communiqué de presse](#) à l'intention des médias nationaux et d'ailleurs pour souligner la marque des 100 jours avant la date de transition pour l'industrie au cycle de règlement T+2. La parution, intitulée « *L'ACMC déclare qu'il reste moins de 100 jours avant que le règlement T+2 aide à rendre les échanges de titres en argent plus rapides et plus sûrs* », explique les impacts et bénéfices pour les investisseurs particuliers et institutionnels, notant que la réglementation et les tests avançaient bien. Le directeur général de l'ACMC Keith Evans (photo à droite) a même mis sa casquette du centre de commande UST2 en vue des préparations pour les deux mois finaux avant que les actions et obligations à moyens et longs termes des fonds d'investissement transitent vers un cycle de règlement/rachat à deux jours en même temps que les États-Unis, le 5 septembre prochain.



**Et l'on s'attend à plus encore:** L'ACMC développe actuellement un plan d'implantation et de communication intersectoriel complémentaire qui sera présenté au Comité directeur T+2 pour approbation au mois de juillet. Le plan de l'ACMC n'est pas destiné à dupliquer ni à interférer avec les activités de préparation des participants et clients des différentes infrastructures clés, des fournisseurs de service, des dépositaires et intermédiaires. Il sera en l'occurrence complémentaire aux plans du segment de l'industrie déjà en place, et dans les phases finales de préparation, il permettra d'offrir des perspectives entre les différents marchés des capitaux.

### La fin ne tient plus qu'à un fil



Les tests sont la toute dernière étape pour l'industrie canadienne. Comme annoncé il y a plusieurs mois, juin 2017 a été un mois important pour les professionnels des marchés canadiens et américains afin de terminer les tests. À présent, tout le monde doit se préparer pour la transition finale vers un cycle de règlement plus court afin que nous atteignons tous le bout du fil sans que personne ne tombe. CDS, Fundserv, CDCC et DTCC ont tous confirmés être prêts pour passer au cycle de règlement T+2. L'ACMC a demandé aux entreprises servant de point essentiel d'interconnexion entre les participants des marchés des capitaux – incluant [les infrastructures clés](#),

[fournisseurs de service, dépositaires et membres intermédiaires](#) (disponible en anglais seulement) – de signer [Formulaire de déclaration relatif au projet T+2](#) ayant fait l'objet d'un accord. La majorité de ces 36 entreprises actives ont déclaré être prêtes; on s'attend à ce que les entreprises restantes signent le formulaire de déclaration prochainement.

### La troisième et dernière enquête de l'ACMC

On a demandé à un représentant de chaque entreprise membre de l'ACMC de compléter l'enquête finale de l'ACMC sur le cycle de règlement T+2. Le taux de réponse est passé d'environ 20 % pour les deux premières enquêtes à plus de 40 % (69) pour les 167 entreprises sondées. Les vendeurs et les acheteurs du secteur ont représenté la majorité des réponses, soit 35% et 45% respectivement (le reste étant des dépositaires et infrastructures ou fournisseurs). Parmi eux figurent de très petites et petites entreprises (36%), moyennes entreprises (19%) et grandes entreprises (45%). Le sentiment d'aise et de préparation à la transition continue d'augmenter.

Les commentaires écrits se concentrent sur deux points :

- i. « [C'est bien de recevoir], pour le groupe de travail, des mises à jour générales par courriels à propos des étapes et de la progression des tâches des vendeurs et fournisseurs de service jouant un rôle important. »; ii. « [De] l'information en continue relative à la préparation des autres firmes,

particulièrement des dépositaires pour les acheteurs. » et iii. « Que la communication soit possible d'un bout à l'autre, à savoir à travers l'ACMC. »

2. i. « Les affirmations commerciales sous NI 24-101 sont une inquiétude, comme par exemple, pour ce qui est de la préparation des firmes acheteuses à réussir la transition au cycle de règlement T+2. Une transparence du plan de transition des fournisseurs serait précieuse avant la fin de semaine *Go Live* pour aider les entreprises du secteur avec leurs propres « vérifications » et « validations » et ii. « Ce qui concerne l'utilisation de Omgeo CTM (une fonction de commerce de correspondance) avant d'envoyer des transactions pour règlement. »

## Plus de progrès dans la réglementation du T+2

- ⊙ L'ACMC [a répondu](#) à [l'Avis de consultation des autorités canadiennes en valeur mobilière \(ACVM\)](#) avec orientation provisoire: *Avis et sollicitation de commentaires : Adoption d'un cycle de règlement T+2 pour les fonds communs de placement conventionnels* et a proposé des amendements à la Norme canadienne 81-102 *Les Organismes de placement collectif* (NI 81-102) et à la Norme canadienne 81-104 *sur les fonds marché à terme* (NI 81-104).
- ✉ **Les membres de l'ACMC sont encouragés à écrire leur propre lettre brève à l'ACVM** (ou peuvent choisir d'endosser la lettre de l'ACMC, approuvée par le Comité directeur T+2) en support au changement de réglementation proposé et que les fonds conventionnels devraient transiter vers un rachat T+2 effectif le 5 septembre 2017, même si le changement de réglementation n'a pas reçu l'approbation finale de tous les membres de l'ACVM à cette date.
- ⊙ L'OCRCVM a publié son changement de réglementation supportant T+2 : [Modifications visant à faciliter le passage du secteur des valeurs mobilières au cycle de règlement T2](#). L'ACMC remercie le personnel de l'OCRCVM d'avoir accepté de fournir un allègement administratif sous certaines conditions.

Au cours des deux dernières années, le groupe de travail de l'ACMC chargé de la réglementation et des questions juridiques (LRWG) a dirigé une discussion sur les sujets juridiques et de réglementation ayant des effets sur la transition du marché canadien des capitaux vers un cycle de règlement T+2, assurant la liaison entre les autorités et les entités à travers le pays ainsi qu'à l'international. Le LRWG a compilé 67 registres de questions détaillés couvrant plusieurs points incluant les règles, les actes et les contrats gérant les règlements et les activités pour les entités réglementées implantées au Canada. Le LRWG a aussi référé les systèmes et autres affaires opérationnelles semblables à d'autres groupes de travail. Excluant les registres de questions transférés ou soumis à d'autres groupes de travail ou juridictions, moins d'un tiers des registres sont restés ouverts. De ceux-ci, tous sont très près d'être complétés avec les approbations nécessaires du conseil ayant été reçues. À ce stade, il ne reste plus aucune question juridique ou légale qui affectera négativement la transition. Le LRWG continue de poursuivre activement la fermeture des registres de questions ouverts qui restent et s'attend bien à ce que tous les points matériels soient fermés avant la date de transition prévue.

## Mise à jour de la liste des actifs

Comme l'ACMC reçoit des données additionnelles venant de certains membres au sujet de différents produits et de type fonds, nous rééditons une [liste des actifs combinés](#), incluant des détails additionnels utiles sur les types de fonds moins traditionnels. Puisqu'aucune rétroaction n'a été reçue sur certains items de la liste des actifs, la conclusion est que ces types de fonds sont relativement peu nombreux ou de valeur immatérielle comparés au marché global et seront donc traités comme hors sujet.

## À faire

- Envoyer une réponse (ou soutenir [la lettre de l'ACMC](#)) à [l'Avis de consultation des ACVM](#) supportant le changement de réglementation et de direction et s'accordant que si des amendements à une réglementation ne sont pas approuvés au plus tard le 5 septembre 2015, le gestionnaire de fonds communs de placement conventionnels et les distributeurs devraient quand même faire la transition pour un remboursement ou un règlement basé sur T+2 à partir de cette date.

## Saviez-vous que...

- Le Pérou [a annoncé](#) qu'il effectuera la transition vers T+2 le 5 septembre 2017, la même date qu'aux États-Unis et au Canada.
- À noter, alors que le 4 septembre est la fin de semaine de la fête du Travail au Canada et aux États-Unis, ce sera une journée de vérification et règlement au Mexique, autre pays qui va implanter un cycle de règlement de deux jours.

## Outils

- Consultez [la Foire aux questions \(FAQ\) « T+2 »](#) (*disponible en anglais seulement*) avec les questions la plus récente de l'ACMC et de nouveau [matériel pour communiquer avec les clients de détail sur le sujet de T+2](#) (*disponible en anglais seulement*)
- Examinez les trois nouveaux documents à propos de T+2 sur le [site web américain T+2](#) (*disponible en anglais seulement*)

## À venir

- Plan de communication de l'ACMC pour la semaine d'implantation de T+2
- Changements finaux au Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement et le projet de modification corrélative du Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme